

## ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant

**la construction et l'achat de bâtiments des postes,  
télégraphes et téléphones à Männedorf, Meilen, Horgen, Stäfa,  
Frauenfeld, Lausanne-Pully, Coire et Sion**

(Du 11 décembre 1953)

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu le message du Conseil fédéral du 6 août 1953<sup>(1)</sup>,

*arrête :*

### Article premier

La construction et l'achat des bâtiments des postes, télégraphes et téléphones ci-après désignés sont autorisés dans les limites des frais indiqués.

	Fr.
1. Bâtiment des postes, télégraphes et téléphones à Männedorf . . . . .	470 000
2. Bâtiment des postes, télégraphes et téléphones à Meilen . . . . .	775 000
3. Immeuble des postes, télégraphes et téléphones à Horgen . . . . .	550 000
4. Bâtiment des postes, télégraphes et téléphones à Stäfa . . . . .	640 000
5. Annexe au bâtiment des postes, télégraphes et téléphones à Frauenfeld . . . . .	780 000
6. Bâtiment des téléphones à Lausanne-Pully . . . . .	510 000
7. Bâtiment des postes à Coire . . . . .	3 450 000
8. Bâtiment des postes à Sion . . . . .	1 790 000

### Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

---

<sup>(1)</sup> FF 1953, II, 817.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 30 septembre 1953.

*Le président, Th. Holenstein*

*Le secrétaire, Ch. Oser*

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 11 décembre 1953.

*Le président, Barrelet*

*Le secrétaire, F. Weber*

---

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 11 décembre 1953.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

*Le chancelier de la Confédération,*

**Ch. Oser**

---

**ARRÊTÉ FÉDÉRAL concernant la construction et l'achat de bâtiments des postes,  
télégraphes et téléphones à Männedorf, Meilen, Horgen, Stäfa, Frauenfeld, Lausanne-Pully,  
Coire et Sion (Du 11 décembre 1953)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1953
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.12.1953
Date	
Data	
Seite	1121-1122
Page	
Pagina	
Ref. No	10 093 347

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.